

تطبيق قانون المنافسة في سوق السيارات : مساهمة في دراسة النظام
التنافسي للسلع المجمعة

فهرس رسالة دكتوراه

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE. UN RÉGIME CONJONCTUREL DES ACCORDS DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE	18
TITRE 1. L'AJUSTEMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL À LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE	20
CHAPITRE 1. LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DU DISTRIBUTEUR AUTOMOBILE	22
SECTION 1. LA DÉTERMINATION DES MARCHÉS CONCURRENTIELS DU SECTEUR AUTOMOBILE	23
§1. L'identification des marchés concurrentiels du secteur automobile	24
I. La détermination des marchés de produit du secteur automobile	25
A. Le principe de la substituabilité des produits	26
B. L'application au secteur automobile du principe de la substituabilité des produits	28
1. L'identification des marchés pertinents du secteur automobile	28
2. L'identification des produits présents sur un même marché pertinent	30
II. Les marchés géographiques du secteur automobile	32
A. Le principe d'homogénéité de la concurrence	32
B. L'application du principe d'homogénéité de la concurrence	33
§2. Le calcul des parts de marché des constructeurs automobiles	35
I. Un calcul différencié selon l'objet du calcul	35
A. Le calcul des parts de marché en matière de vente d'automobiles	35
B. Le calcul des parts de marché en matière d'après-vente automobile	36
II. Un calcul intégrant les parts de marché des entreprises liées	37
SECTION 2. L'EXAMEN DES CONDITIONS D'EXEMPTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE	41
§1. L'admissibilité des réseaux de distribution automobile	44
I. L'admissibilité des réseaux de distribution de biens contractuels	45
A. L'admissibilité des réseaux de distribution exclusive	45
1. L'exemption des accords de distribution exclusive	45
a) Une admissibilité implicite de la distribution exclusive	46
b) Un pouvoir de sélection discrétionnaire ?	47
2. La distribution exclusive au regard de la distribution électronique	48
B. L'admissibilité des réseaux de distribution sélective	51
1. L'exemption des accords de distribution sélective	52

L'application du droit de la concurrence au marché de l'automobile	
a) Distribution sélective qualitative et distribution sélective quantitative	53
b) La distribution sélective au regard de la distribution électronique	58
2. La qualification d'utilisateur final	63
a) La société de crédit bail utilisateur final	63
b) Le mandataire automobile	66
II. L'admissibilité des réseaux de distribution de services contractuels	71
A. L'admissibilité des réseaux de distribution sélective qualitative	72
1. Le marché des services de réparations lourdes	73
a) Le recours obligatoire à la distribution sélective qualitative	73
b) La sélection qualitative des réparateurs agréés	74
2. Le marché des services de réparation rapide	75
B. Les conséquences de la distribution sélective qualitative sur les réseaux	76
§2. L'admission des réseaux de distribution automobile	77
I. L'exemption fonction des seuils hauts de parts de marché	78
A. Les seuils de parts de marché commandant l'exemption	78
1. Les seuils de parts de marché	78
a) Les seuils de parts de marché de la distribution de véhicules	79
b) Les seuils de parts de marché de la distribution de pièces de rechange et de services après-vente	80
2. Le cas particulier de la création d'un nouveau marché pertinent	81
B. Le dépassement des seuils de parts de marché	82
II. L'exemption fonction des seuils bas de parts de marché	83
CONCLUSION CHAPITRE 1	87
CHAPITRE 2. LA LIBÉRALISATION DE LA CONCURRENCE INTERMARQUES	88
SECTION 1. UNE LIBÉRALISATION RENFORCÉE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION DE VÉHICULES NEUFS	90
§ 1. Une concurrence intermarques renforcée par le multimarquisme	91
I. La spécialisation dans la vente et/ou l'après-vente	91
A. La cassure du lien entre vente et après-vente	91
B. La sous-traitance de l'après-vente	93
II. Le recours facilité du distributeur au multimarquisme	93
A. La mise en œuvre du multimarquisme	94
1. Le principe du multimarquisme	94
2. L'application du multimarquisme	95
B. La mise en perspective du multimarquisme	98
§ 2. Une concurrence intermarques favorisée par la clause d'essaimage	100
I. La mise en œuvre de la faculté d'essaimer	100
A. Le principe de l'essaimage	101
B. Les critères qualitatifs des points de livraison	102
II. La mise en perspective de la faculté d'essaimer	103

SECTION 2. LA LIBÉRALISATION RENFORCÉE DE LA CONCURRENCE INTERMARQUES EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION DE PIÈCES DE RECHANGE ET DE SERVICES DE RÉPARATION.....	105
§1. L'assouplissement des clauses de multimarquisme.....	105
I. Le régime des clauses d'achat minimal.....	106
II. Le régime des clauses de non-concurrence	107
§2. La suppression des clauses d'essaimage.....	108
CONCLUSION CHAPITRE 2	110
CONCLUSION TITRE 1	112
TITRE 2. LE RÉÉQUILIBRAGE DU CONTRAT DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE	114
CHAPITRE 1. LE RÉÉQUILIBRAGE À TRAVERS LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT	118
SECTION 1. L'ENCADREMENT DE LA DURÉE ET DE L'EXTINCTION DU CONTRAT	119
§1. L'encadrement de la durée du contrat de distribution automobile.....	119
§2. L'encadrement de l'extinction du contrat de distribution automobile	122
I. Les conditions de validité de la rupture du contrat	123
A. La rupture du contrat ou son non-renouvellement est fautif.	124
1. L'inexécution de l'obligation de motivation	124
2. L'absence d'indemnisation du concessionnaire lors de la rupture avec préavis abrégé d'une année	128
3. L'inexécution de l'obligation de préavis	128
4. L'inexécution de l'obligation d'assistance et de conseil durant le préavis	129
B. La rupture du contrat ou les conditions de son non-renouvellement sont abusives.	131
1. Le recours abusif au préavis abrégé pour réorganisation du réseau	132
a) Une modification significative des structures de réseau ?.....	134
b) Une justification économique des modifications ?.....	135
2. Le concédant n'exécute pas ses obligations de bonne foi	137
II. Les conséquences de la rupture du contrat de distribution	144
A. Le devenir de la clientèle suite à la rupture du contrat de distribution	144
1. Les hésitations jurisprudentielles	144
2. La pratique illicite des concédants	146
B. Les conséquences de la rupture du contrat sur les autres contrats	146
1. L'indépendance contractuelle	146
2. L'interdépendance contractuelle	147
a) L'énoncé de la théorie des ensembles contractuels	148
b) L'application de la théorie des ensembles contractuels	149
SECTION 2. UNE PROTECTION ASSURÉE PAR LE RÈGLEMENT CONTRACTUEL DES CONFLITS..	151
§1. L'identification des modes de règlement contractuel des litiges	152
§2. L'appréciation du règlement contractuel des litiges.....	153
CONCLUSION CHAPITRE 1	157

CHAPITRE 2. L'ÉQUILIBRE À TRAVERS LA LIBERTÉ DU DISTRIBUTEUR DE CÉDER LE CONTRAT DE DISTRIBUTION	158
SECTION 1. LA TRANSMISSION A UN DISTRIBUTEUR DU RÉSEAU.....	160
§1. Les conditions de la cession de contrat	160
§2. Quelles limites pour le réseau ?.....	161
SECTION 2.....	164
LA TRANSMISSION A UN DISTRIBUTEUR HORS RÉSEAU	164
§1. L'agrément n'est pas donné par le constructeur	164
I. Le constructeur a refusé de donner l'agrément	165
II. L'agrément n'a pas été demandé par le concessionnaire.....	166
§2. L'agrément est donné par le constructeur.....	167
I. L'absence de libération du cédant.....	168
II. La libération expresse ou par anticipation.....	170
CONCLUSION CHAPITRE 2	171
CONCLUSION TITRE 2	173
CONCLUSION PREMIÈRE PARTIE	176
 PARTIE 2. UN RÉGIME RÉFÉRENTIEL DES BIENS COMPLEXES	178
 TITRE 1. UNE COMPLÉMENTARITÉ DU RÉGIME AUTOMOBILE ET DU TRAITEMENT DES PLACES DE MARCHÉ ÉLECTRONIQUES	181
 CHAPITRE 1. UN TRAITEMENT DES PLACES DE MARCHÉ ÉLECTRONIQUES GARANT DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES FOURNISSEURS	183
SECTION 1. LES RISQUES CONCURRENTIELS RELATIFS À L'ACCÈS À LA PLACE DE MARCHÉ	186
§1. Un accès libre et non discriminatoire à la place de marché.....	187
I. Les conditions d'accès à la place de marché.....	187
A. Les critères de sélection	187
1. Les critères tenant à la capacité de l'entreprise	188
2. Le paiement d'un droit d'entrée	188
B. Le refus de l'accès opposé à un fournisseur	189
II. La suspension ou la limitation de l'accès à la place de marché	191
A. La suspension ou la limitation de l'accès due à des problèmes techniques.....	192
B. La suspension ou la limitation de l'accès due à la mauvaise utilisation du portail par le fournisseur	192
§2. Un accès exclusif.....	194
I. Les conditions de licéité de la clause d'exclusivité	194
II. L'appréciation de la licéité de la clause d'exclusivité.....	195

SECTION 2. LES RISQUES CONCURRENTIELS RELATIFS A L'UTILISATION DU PORTAIL B2B	197
§1. L'obligation de sécurité du portail	198
I. La sécurisation du support informatique.....	198
A. La sécurisation du support contre les attaques informatiques.....	198
B. La sécurisation des éléments du portail B2B protégés par	200
les droits de propriété intellectuelle	200
II. La sécurisation des personnes accédant au portail B2B	200
§2. L'obligation de confidentialité	202
I. L'appréciation des échanges d'information sur les places de marché.....	203
A. La détermination des échanges d'informations confidentielles prohibés	204
B. L'évaluation des échanges d'informations confidentielles	207
II. La gestion des risques liés à la confidentialité des informations	210
CONCLUSION CHAPITRE 1	212
CHAPITRE 2. UN RÉGIME AUTOMOBILE LIBÉRALISANT LE MARCHÉ DES SERVICES LIÉS D'APRÈS-VENTE	213
SECTION 1. LA RÉGLEMENTATION DE LA CONCURRENCE PAR LA NÉGATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION SÉLECTIVE.....	215
§1. La perméabilisation des réseaux de distribution sélective	216
I. L'atténuation de l'interdiction de vendre hors réseau	216
A. La qualification de la prestation d'entretien et de réparation	218
B. La conséquence de la qualification du contrat d'entreprise	220
II. L'atténuation de l'exclusivité de fourniture du constructeur	221
A. L'obligation de renseigner	222
1. L'information non protégée	222
2. L'information protégée au titre du droit d'auteur.....	224
B. L'obligation de fourniture des outils spécifiques	225
1. Le principe de la normalisation technique	225
2. L'effet de fusion des normes techniques.....	230
§ 2. L'affaiblissement des exclusivités d'approvisionnement	231
I. Le système de libéralisation de l'approvisionnement.....	232
A. Le principe de l'affaiblissement des exclusivités d'approvisionnement	232
1. La mise en œuvre de l'affaiblissement des exclusivités d'approvisionnement	233
2. La garantie du principe : l'interdiction des exclusivités de fourniture	234
B. L'exception à la libéralisation de l'approvisionnement: la période de garantie.....	236
1. Les conditions de mise en œuvre de la garantie	237
a) La garantie légale des vices cachés	237
b) La garantie contractuelle	239
2. Les effets de la mise en œuvre de la garantie	240
a) Le remplacement des pièces défectueuses	240
b) L'indemnisation du préjudice	241
II. La mise en concurrence des produits	242
A. L'identification des pièces de rechange	242
B. La qualification des pièces de rechange	243
1. Une mise en concurrence opérée par la qualification de la pièce de rechange	244
a) Les critères de qualification des pièces de rechange	245
b) La preuve de la qualification des pièces de rechange	247
2. Un risque de confusion des équipementiers écarté par l'apposition du logo	248

SECTION 2. LA RÉGULATION DE LA CONCURRENCE PAR L'AFFAIBLISSEMENT DES MONOPOLES INTELLECTUELS	252
§ 1. La conciliation par la CJUE du droit de la concurrence et des droits intellectuels	254
I. La jurisprudence antérieure à l'affaire IMS HEALTH	254
A. Les arrêts Volvo et Maxicar.....	255
B. L'arrêt Magill.....	257
II. L'affaire IMS.....	259
A. Les faits juridiques de l'affaire IMS HEALTH	260
B. les apports de l'affaire IMS	263
1. Les apports	263
2. L'affaire MICROSOFT	266
§2. La conciliation par la Commission européenne du droit de la concurrence et des droits intellectuels	268
I. Le régime des droits intellectuels dans l'après-vente automobile.....	269
A. L'information technique : facilité essentielle ?	270
B. Les licences des droits d'auteur aux éditeurs techniques	272
II. Le régime spécifique des pièces visibles	274
A. L'harmonisation de la protection des pièces détachées par le droit des Dessins & Modèles.....	276
1. L'harmonisant les régimes nationaux de protection des pièces de rechange	277
2. La réception par les opérateurs de la directive harmonisant les régimes nationaux de protection des pièces de rechange	278
a) L'accroissement mondial de la concurrence	278
b) La protection de secours par le droit d'auteur	279
B. L'analyse de la clause de réparation au regard de la jurisprudence de la CJUE	280
 CONCLUSION CHAPITRE 2	 283
CONCLUSION TITRE 1	287
 TITRE 2. UNE INSUFFISANCE DU RÉGIME APPLICABLE AUX ACCORDS DE PRODUCTION DES BIENS COMPLEXES	 288
 CHAPITRE 1. UNE INSUFFISANCE CONSTATÉE DANS LES ACCORDS DE PRODUCTION AUTOMOBILE	 291
 SECTION 1. LA PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE DANS LES ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE DE FABRICATION	 295
§1. Les restrictions de concurrence liées au mandat d'achat des outils spécifiques	296
I. L'acquisition du droit d'utiliser les outils spécifiques	296
A. La transmission de l'usage des outils spécifiques	297
B. Les restrictions de concurrence liées à l'utilisation des outils spécifiques.....	299
II. L'utilisation des résultats relatifs aux outils spécifiques	301
§2. L'utilisation des droits intellectuels	302
I. L'utilisation des droits détenus antérieurement par le donneur d'ordre	303
II. L'utilisation des droits détenus antérieurement par le preneur d'ordre	304

SECTION 2. LA PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE DANS LES ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT SUIVIS D'UNE PHASE DE FABRICATION	306
§1. L'obligation de recherche & développement.....	307
I. L'identification de l'obligation de recherche & développement.....	307
A. L'objet de l'obligation de recherche & développement.....	307
1. L'identification négative de l'objet de l'obligation de recherche & développement	307
2. L'identification positive de l'objet de l'obligation de recherche & développement	308
a) La conception de composants automobiles.....	309
b) L'intégration de technologies	311
B. La validité de l'objet l'obligation de recherche & développement	312
1. L'existence de l'objet.....	312
a) L'existence de l'objet au moment de l'exécution de la convention	312
b) La possibilité de l'objet	314
2. La détermination de l'objet	314
3. La licéité de l'objet	315
II. Le détournement de l'obligation de recherche & développement	317
par le recours au mandat	317
§2. L'obligation des équipementiers de coopérer	318
I. L'objet de l'obligation de coopérer.....	320
II. La conjugaison des obligations de coopérer	323
A. L'identification du réseau de production automobile.....	324
1. La multiplicité des contrats d'entreprise de production automobile	324
2. La similarité des contrats d'entreprise de production automobile.....	325
B. La nature du réseau	326
1. Un modèle organisationnel	326
2. Un modèle organisationnel pyramidal	327
CONCLUSION CHAPITRE 1	329
CHAPITRE 2. UNE INSUFFISANCE MANIFESTÉE PAR LE CONTOURNEMENT DU RÉGIME NORMALEMENT APPLICABLE	331
SECTION 1.....	333
L'APPLICABILITÉ DU RÉGIME DES ACCORDS	333
DE SOUS-TRAITANCE	333
§1. La qualification négative des accords de sous-traitance	334
I. Le rapprochement des figures contractuelles concurrentes	335
de la sous-traitance industrielle	335
A. Le contrat de sous-traitance et contrat de vente	336
B. Le contrat de sous-traitance et contrat de travail.....	338
II. Le rapprochement avec les figures contractuelles concurrentes	339
de la sous-traitance de marché	339
A. Contrat de sous-traitance et cotraitance	340
B. Contrat de sous-traitance et substitution de contractant.....	341
C. Contrat de sous-traitance et succession de contrats de même nature.....	341
D. Contrat de sous-traitance et contrat accessoire.....	342

§2. La qualification positive des accords de sous-traitance	342
I. L'applicabilité de la communication de 1978	343
A. Une chaîne de contrat non obligatoire	343
1. La notion de sous-traitance en droit français	344
2. Les effets de la sous-traitance en chaîne	345
B. Un objet large.....	346
II. L'applicabilité du règlement 772/2004	347
A. Les conditions relatives aux parties à l'accord	350
1. La qualité des parties	351
a) Le nombre de parties	351
b) La concurrence entre les parties	352
2. Accord entre des entreprises disposant de parts de marché limitées	353
B. Les conditions relatives à l'objet de l'accord	354
1. Accord transférant de la technologie.....	354
a) La nature juridique de la technologie.....	355
b) L'opération réalisant le transfert	356
2. Accord concernant la fabrication	358
SECTION 2. L'APPLICATION DU RÉGIME DES ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE.....	361
Paragraphe liminaire. La nécessité du transfert de technologie.....	362
§1. La protection des investissements intellectuels par le régime des accords de sous-traitance avec transfert de technologie	363
I. Quid de la volonté de la Commission européenne	367
II. La clause de confidentialité au regard du régime	369
de la sous-traitance	369
A. La validité de la clause de confidentialité	370
B. Le régime de la clause de confidentialité	372
1. Le régime de l'exécution de l'obligation de confidentialité.....	373
2. Le régime du manquement à l'obligation de confidentialité.....	374
§2. L'ouverture du marché par le régime des accords de sous-traitance sans transfert de technologie justifié	376
I. Des accords de sous-traitance sans transfert de technologie justifié	376
soumis au régime général des restrictions verticales	376
II. Des accords de fabrication sous marque de distributeur soumis au	377
régime général des restrictions verticales.....	377
CONCLUSION CHAPITRE 2	379
CONCLUSION TITRE 2	381
CONCLUSION DEUXIÈME PARTIE	383
CONCLUSION GÉNÉRALE	384
BIBLIOGRAPHIE	390
INDEX ALPHABÉTIQUE	436